



Extrait du Registre  
Des  
Délibérations

L'an deux mille seize

Le 27 Juillet à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 21 juillet 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 17

NOMBRE DE VOTANTS : 22

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

02 AOUT 2016

Objet : Partenariat Associations Musicales

Publié ou notifié le Président,  
Le : 02 AOUT 2016

Présents : 17

**AYMAT Pascale, BASTIDE Jacques, BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane, Jean Paul BRUN, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LOUBAT Sylvie, MANSUY Ludovic, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, TABONE Alain.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

**LAVAUD Véronique pouvoir à Pascale AYMAT, MABILLE Christian pouvoir à Armand MERCADIER, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET, SAGASTI Sylvie pouvoir à LARRIEU Josette, SALLES-CLAVERIE Catherine pouvoir à GUINAUDIE Sylvain.**

Absents excusés : 3

**BOBET Arnaud, BRIDOUX-MICHEL Nadia, PILARD Christophe,**

Absents : 2

**DUMONT Éric, GRASSIAN Frédérique,**

Secrétaire de séance : Sylvain GUINAUDIE

Depuis le transfert des Ecoles de Musique Municipales à la Communauté de Communes du Cubzaguais, il a été décidé parallèlement d'apporter un appui technique et pédagogique à diverses associations musicales du canton.

Ceci a été formalisé depuis la rentrée scolaire 2006 par des conventions de partenariat avec la Batterie Fanfare de St Gervais, la Batterie Fanfare de Peujard, l'Association Musicale Intercommunale de Peujard et l'Harmonie de St André de Cubzac.

Considérant que ces partenariats donnent entière satisfaction, il est envisagé de les reconduire dans les mêmes conditions que l'année scolaire 2015/2016 :

- Prêt de matériel (partitions, instruments...)
- Participation aux réunions pédagogiques et aux stages de l'École de Musique Intercommunale
- L'harmonisation des enseignements
- Mise à disposition d'un professeur de saxophone (1h30 hebdomadaire) et d'un professeur de violon (1h45 hebdomadaire)
  
- Harmonie de St André de Cubzac :
- Encadrement pédagogique de l'orchestre (2h hebdomadaire)
- Direction de l'orchestre et encadrement des concerts
- Coordination des réunions de l'association
- Mise à disposition de matériel (instruments, pupitres)

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- De reconduire les partenariats avec les associations sus mentionnées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment les dites conventions de partenariat ci jointes.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 02 AOUT 2016

Publiée le :  
02 AOUT 2016

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 28 juillet 2016.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Recu en Préfecture ou  
Sous Préfecture le : 02 AOUT 2016  
Le Président,  
A. DUMAS.  
Publié et notifié  
Le : 02 AOUT 2016  
COMMUNAUTÉ D'INTERCOMMUNALITÉ DE SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC  
33142